

acte du vendredi avant la fête de Marie-Madeleine
1408

Guillaume dit Pattin, de Pully, fait une donation post mortem
au curé de l'église Saint-Germain de Pully
rente annuelle de 4 sous , assignée sur sa vigne sise
au vignoble de Pully , à la condition que le curé célèbre
des messes anniversaires pour le repos de l'âme de
Guillaume et pour celui de celles de ses ancêtres

Le Comte de Montmorency
Paris le 24 Janvier 1783

Monsieur le Comte de Montmorency
J'ai l'honneur de vous adresser
par ce courrier le Catalogue
des livres de la Bibliothèque
de la Commission des
Lettres et des Sciences
pour l'année 1783. Ce
Catalogue est divisé en
deux parties, l'une
contient les livres
qui ont été achetés
par la Commission
et l'autre les livres
qui ont été offerts
par des particuliers.
Je suis, Monsieur,
avec toute la
respectueuse
dévotion,
Vostre très humble
et très fidèle
serviteur,
Charles-François
de Montmorency

Extrait du Manuel du Conseil de Pully,
du 28. Janvier 1785.

On a Donné Commission ^{aux} ^{Seurs} ^{Mean-} ^{aux} ^{Secrétaire} ^{de} ^{Seurs} ^{Mean-}
Louis Borgeaud, et au Secrétaire de Seurs,
pour ^{paraitre} à la Citation ^{que} nous a fait
signifier Monsieur notre Chatelain à
Laudience de la Très Noble et Magnifique
Seigneurie Baillivale de Lausanne, ^{pour} ^{nous}
demain 29. du Courant par Mandat sous
le Seau de la dite Noble Seigneurie Baillivale
adressé à Messieurs Banderet et Conseil
de ce lieu, en date du 25. du Courant,

Charles Corsat Lieutenant du dit Conseil

1865

à propos de l'emplacement d'une Courtine (fumier)

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Du 12^e May 1762.

En suite de la Requisition faite par Monsieur le
 Banderet ^{Banderet} de Pully, ^{Samedi dernier} à Landisane de
 Sa très noble & magnifique seigneurie Baillivale,
 Monsieur le Châtelain & Assesseur Baillival,
 Muller, avec le serment ^{de} sous signé, se sont
 transportés audit Pully, pour y faire la Vision
 demandée, qui a pour objet de savoir, si la
 Coutume ^{de} d'honneur Marie Borgeod, femme de mons.
 Jean Louis Parhaud de Lausanne, pour Vue Partie
 sur la Rue Publique, ^{général} gêneroit ou non, le Passage
 des Charriots dans cet Endroit, & les Exposoit à renverser,
 Cinqroy ainsi que led. S. Banderet l'avoit pour
 en faire, Led. M. Parhaud ayant au contraire
 soutenu que Non.

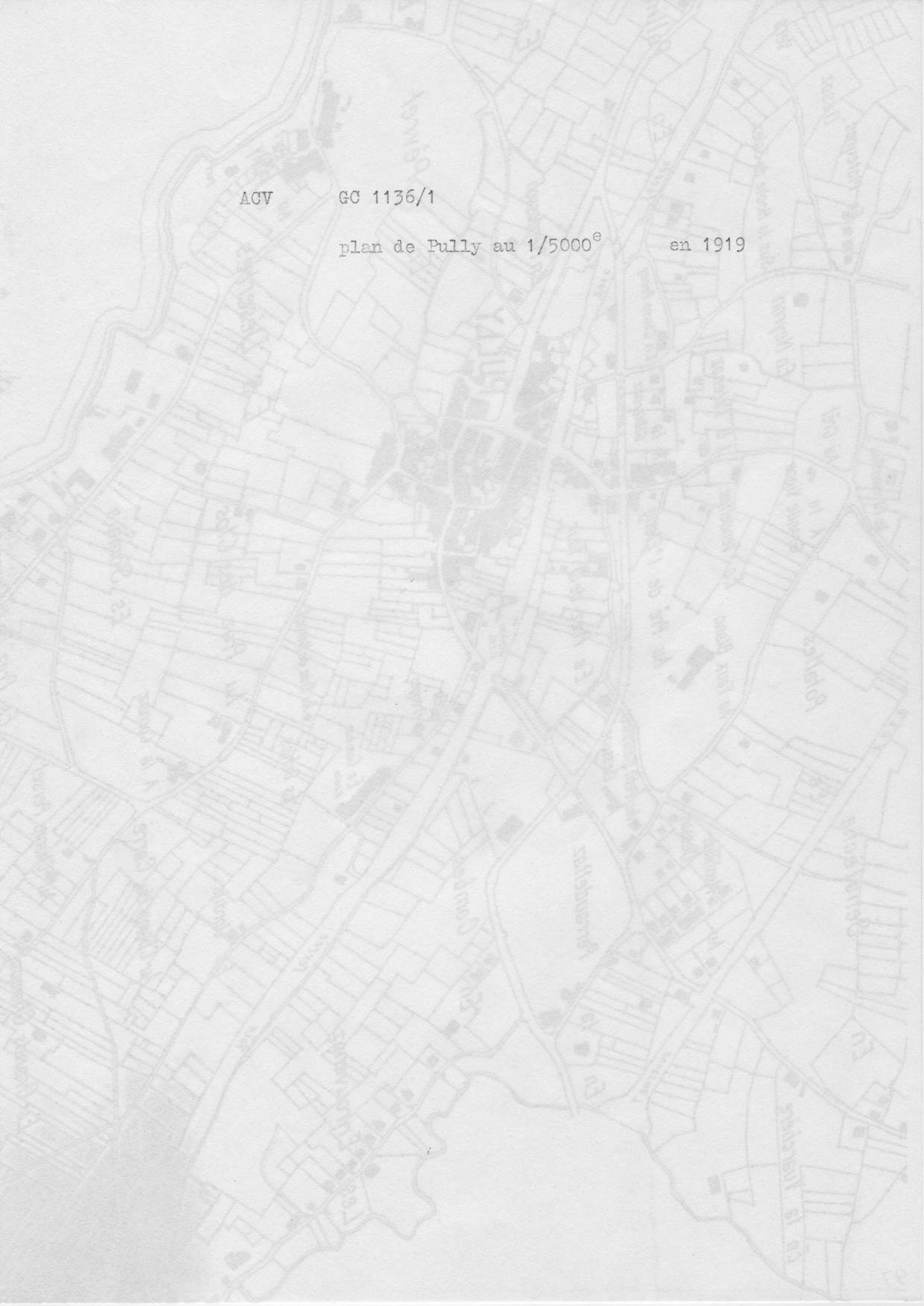
Ce qui ayant été ^{examiné} examiné par led. Mons.
 l'Asses. Muller, & serment ^{de} sous signé, à ce
 Comis par led. m. S. B. Baillif, Etc. Celi en
 présence de Parties, qui ont été Ouis, contradictoirement.

ACV

GC 1136/1

plan de Pully au 1/5000^e

en 1919





L'Assemblée générale de la
 Commune de Pully, le 28
 août 1878, a décidé de
 faire acheter par la
 Commune, au profit de
 la commune, un terrain
 appartenant à M. de
 Pully, pour y établir
 un terrain de jeu pour
 les enfants de la
 commune.

Le Maire,

Extrait du Livre de la
Cour Ballivale de Lausanne
du mescredy 16. 7bre 1696. 1.

Instant Mons.^r le Sechal de Pully en
fonction de sa Charge, Contre les Gouverneurs
et messeillers dudit Pully, rées, Par
ordonnance le dits Gouverneurs & Messeillers
sont condamnés, à payer les bamps du
bestail que les particuliers dudit lieu ont
laissé aller ou qu'ils ont mis pasturer par
les possessions & champs de riere. ledit
Pully avant que les graines, dixmes &
prises ayent esté entierem^t. recueillies, en
conformité du Mandat qui ~~leur a esté~~ de
L. 88. auquel ceux dudit Pully ont
contrevenu, aussi bien qu'au Mandat qui
leur a esté adressé a la part de la
Seigneurie Ballivale, & qui a esté publié
le 5.^e de juillet dernier passé audit
Pully à l'issue de la prédication, partant
ledit Sr. Sechal pourra faire payer au dits
Rees le bamp accoustumé pour chasque
^{accusés} beste qu'il pourra prouver avoir esté
mises pasquerer comme dessus, avec
dependes, sauf à eux leur recours



compte pour la ferme de la Gâtelle, en 1727

DOUVENT

Gully

de Bully de 1727 au Receveur des Fermiers du Diocèse de Soissons

a forme du Compte a eux remis

1727

Mercet	378 6 39	a 28 1/2	le fac	3849
chaume	378 3 6	a 6 1/2	le fac	117
Pois	28 19			159
Boille		25	Gerbes	15
Deuxes		15 1/2		946
Total des la S. Martin 1728				<u>54110,6</u>

35
15

folio 238

12 janvier 1547

début de la reconnaissance de Hugonin JAQUES ,
de Pully (Pulliez)



[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through. The text is largely illegible due to its orientation and fading.]

de
El yon

M
Seconno
hugonin Jacques de
Ou l'it z
Pullicoz

En

En nom de dieu 285
Tout ^{puissant} ^{roy} ^{fran} ^{cois} ainsi soit
Le d'ours et hugonin
soit a notoriez manifest
Dore la tenen de
presentis sur l'anc
grace come au vices
cinq cent quarante et
sept et le douziesme
Jours du mois de June
a l'instance et requeste
de mon ebande prelatz

début d'un minutaire de Pierre GAVIN

la couverture porte les mots :

Time Deum
de toto corde
tuo .

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]

[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.]

16
M... de...
1557-1558-1559

Exhibit, 68

1557-1558-1559

En tout most en tou
Reisure . 5
Pratique fauz es toutz

Pratique
d'Allegorie

Ne sois au bal qui n'as le m la dance
Ne au baguet qui ne ratera n'importe
Et se s'ain apprend a toy p'ouvoir
Car fonte est ne vouloit v'is s'avoire

Quand tu serois de tona Le plus
Casse toujours de n'as de

Alben Lige & quod Ryein m'entito

Libere d'is

De D'up d'Allegorie p'ovisite

A.C.V.

DL 45 / 3

minutaire du notaire Pierre GAVIN , bourgeois de
Moudon

Messe Gaurin

Quinze de années
1660. 1661. 1662. 1663
1664. 1665. 1666.
1667. 1668.

DL 45

3

s'ensuivent

• S'ensuivent les Liures qui ont esté remis
a Ege' Jean Estienne de Ballent p de son
establissem^{de}t. de Curial de Pully, qui est
du 10.^e May 1689.

Premierem^{1o} Le Liure du Consistoire dudit
Pully; Commenceant le 21.^e 7^{me} 1654. &
finissant le 10.^e avril 1689.

Item un memorial de Cour Commencé le 8.^e
Mars 1688. & fini le 7.^e Mars 1689.

Item un petit Registre de Substitutions &
Reueftitures.

Item un autre memorial de Cour Commencé
le 1.^{er} X^{bre} 1659. & fini le 24.^e 8^{bre} 1664.
ou il ya de l'autre costé un liure de Consistoire
Commencé le 26.^e Janu' 1660. & fini le 24.^e
8^{bre} 1664.

Item ont esté remis les Registres du defunct
p^r Curial Verrey & les minuttaires suiuantz
scavoir un Commencé en l'année 1659. &
finy en l'année 1683.

Item un autre fait en l'année 1679. &
finissant en l'année 1689.

Item un autre commencé en l'an 1685. &
finy en 1688. /

Item un minuttaire commencé le 25.^e avril
1674. & fini en l'an 1685.

Item un autre fait le 4.^e May 1685. &
finy en 1688.

Item un petit paquet de papiers de discussion, &
trois paquets de plus. minuttaires. /